

Département de la Loire
COMMUNE
DE SAINT GENEST MALIFAUX

DECISION DU MAIRE
N° 2023-05 du 14 décembre 2023

Le Maire de la Commune de Saint-Genest-Malifaux :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22-4^e

VU la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU le devis du 23 octobre 2023 établi par le garage Renault GIVORS AUTOMOBILES SAS

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de l'achat d'un véhicule DACIA DUSTER 4x4 d'occasion d'un montant de **16 695,76 € H.T.** options comprises au garage Renault GIVORS AUTOMOBILES SAS, 69 700 GIVORS.

Article 2 :

L'ancien véhicule DACIA DUSTER estimé à 5 500 € HT par l'assureur GROUPAMA a été repris en épave.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 14 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231214-2023-05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

Le Maire
Vincent DUCREUX

